

Le collège départemental consultatif de la commission régionale du fonds est composé de :

- **trois représentants des maires des communes** et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les trois représentants sont désignés par l'association des maires et des élus du Lot sont :
 - Madame LANES-FOURNIE ;
 - Madame Mireille FIGEAC ;
 - Monsieur Pierre MOLES .

- **du représentant du conseil départemental** désigné par le président du conseil départemental :
 - Madame Catherine PRUNET.

- **de quatre personnalités qualifiées** désignées par madame la préfète du département dont une partie sur proposition du Mouvement associatif régional :
 - Monsieur Georges WINTER ;
 - Monsieur Romaric DEFRANCE ;
 - Monsieur Didier CHAUBET ;
 - Monsieur Serge DESPEYROUX.

- **Les quatre parlementaires** sont membres de droit. Il s'agit de :
 - Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, sénateur ;
 - Monsieur Raphaël DAUBET, sénateur ;
 - Madame Huguette TIEGNA, députée ;
 - Monsieur Aurélien PRADIE, député